

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4232

concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614 ;

ATTENDU la résolution 237-CE-1610 adoptée par la Commission des études du 9 juin 2005 ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par monsieur Denis Dubé ,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études pour les programmes courts de deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4233

concernant la signature d'une entente de partenariat avec l'IQAFF dans le cadre d'une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) accordée pour la réalisation du projet intitulé *Efficient Processing of Multimedia Data*.

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la subvention d'infrastructure de l'ordre de 1,28M\$ accordée par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) au projet intitulé *Efficient Processing of Multimedia Data* ;

ATTENDU la participation scientifique de chercheurs de l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) au projet ;

ATTENDU que la participation de l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) s'inscrit dans l'esprit du protocole d'entente cadre qui unit l'IQAFF et l'UQO depuis 2002 (252-CA-3626) ;

ATTENDU la nécessité qu'une partie de l'infrastructure soit installée à l'IQAFF pour la bonne conduite de la recherche ;

ATTENDU que l'installation de l'infrastructure à l'IQAFF est balisée dans le cadre d'une entente de partenariat ;

ATTENDU que l'UQO reste propriétaire de ladite infrastructure ;

ATTENDU le caractère prioritaire de ce projet qui s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique de la recherche de l'UQO ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard,

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 289-CA-4233**

concernant la signature d'une entente de partenariat avec l'IQAFF dans le cadre d'une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) accordée pour la réalisation du projet intitulé *Efficient Processing of Multimedia Data*.

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour signer l'entente de partenariat avec l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) dans le cadre d'une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) accordée pour la réalisation du projet intitulé *Efficient Processing of Multimedia Data*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4234

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables.

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la comptabilité de management, secteur disciplinaire «comptabilité de gestion» ;

ATTENDU la clause 9.06 de la Convention collective des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 4 mai 2005 ;

ATTENDU la résolution 173-DC-622 de la réunion de l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables du 24 mai 2005 recommandant l'embauche de monsieur Francis Mensah ;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Mensah ;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur **Francis Mensah** à titre de professeur suppléant dans le secteur disciplinaire «comptabilité de gestion» au Département des sciences comptables pour la période débutant le 1er juillet 2005 et se terminant le 31 mai 2007;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Francis Mensah.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4235

concernant l'attribution du statut de professeure associée à madame Patricia Raymond.

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé ;

ATTENDU la résolution UQO-DEL-05-33-85 de la réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'études langagières tenue le 2 mai 2005 concernant le désir du Département d'attribuer le statut de professeure associée à madame Patricia Raymond ;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Patricia Raymond ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherché ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau,

IL EST RÉSOLU:

D'ACCORDER à madame Patricia Raymond le statut de professeure associée pour la période du 14 juin 2005 au 31 mai 2007;

DE RATTACHER la professeure Patricia Raymond au Département d'études langagières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4236

concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et charges de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département des sciences de l'éducation

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'article 7, de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement ;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

ATTENDU les résolutions UQO-DSE-04-22-106, UQO-DSE-04-22-107, de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation qui visent la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département assume la responsabilité ;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 237-CE-1619 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département des sciences de l'éducation assume la responsabilité ;

ATTENDU les explications et la recommandation du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 289-CA-4236**

concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et charges de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département des sciences de l'éducation

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département des sciences de l'éducation assume la responsabilité, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution et entreront en vigueur à compter du trimestre d'automne 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4237

concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et charges de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département d'études langagières

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 7, de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département d'études langagières ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

ATTENDU les résolutions UQO-DEL-04-25-61 et UQO-DEL-04-23-53 de l'Assemblée départementale du Département d'études langagières qui visent la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département assume la responsabilité ;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 237-CE-1618 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département d'études langagières assume la responsabilité ;

ATTENDU les explications et la recommandation du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 289-CA-4237**

concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et charges de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département d'études langagières

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département d'études langagières assume la responsabilité, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution et entreront en vigueur à compter du trimestre d'automne 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4238

concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et charges de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 7, de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

ATTENDU les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'extrait No 299 de la 73ième réunion de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie, lequel vise la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département assume la responsabilité ;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 237-CE-1620 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département de psychoéducation et de psychologie assume la responsabilité;

ATTENDU les explications et la recommandation du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 289-CA-4238**

concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et charges de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département de psychoéducation et de psychologie assume la responsabilité, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution et entreront en vigueur à compter du trimestre d'automne 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4239

concernant le renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec au 1er juin 2005

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 7 de la Loi sur l'Université du Québec ;

ATTENDU la recommandation du Comité réseau sur les assurances collectives relative au renouvellement des contrats d'assurances collectives ;

ATTENDU la résolution 2005-7-AG-R-99 adoptée par l'Assemblée des Gouverneurs de l'Université du Québec le 26 mai 2005 ;

ATTENDU que les établissements membres de l'Université du Québec doivent ratifier le renouvellement des contrats d'assurances collectives réseau ;

ATTENDU les discussions en séance

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU:

DE RATIFIER le renouvellement, pour la période du 1er juin 2005 au 31 mai 2006, des contrats d'assurance salaire avec Desjardins Sécurité financière, d'assurance vie et d'assurance accident-maladie avec Financière Manuvie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4240

concernant la nomination d'un (1) professeur à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le 13 juin 2005, au Pavillon Alexandre-Taché, 283, boul. Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

ATTENDU le règlement général 1 de l'Université du Québec: Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche ;

ATTENDU les articles 6.1 c) et 6.3 du Règlement de régie interne et l'article 4.2 du Règlement des procédures de désignation ou de nomination de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la convocation conjointe du corps professoral par le secrétaire général et le président du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la désignation faite par l'Assemblée du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 19 mai 2005 ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Denis Dubé

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER la professeure **Denyse Côté**, membre de la Commission des études, à titre de professeur pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 14 juin 2005 au 13 juin 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4241

concernant la nomination d'un (1) professeur à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le 13 juin 2005, au Pavillon Alexandre-Taché, 283, boul. Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

ATTENDU le règlement général 1 de l'Université du Québec: Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche ;

ATTENDU les articles 6.1 c) et 6.3 du Règlement de régie interne et l'article 4.2 du Règlement des procédures de désignation ou de nomination de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la convocation conjointe du corps professoral par le secrétaire général et le président du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la désignation faite par l'Assemblée du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 19 mai 2005 ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Denis Dubé

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER la professeure **Martine Mayrand-Leclerc**, membre de la Commission des études, à titre de professeur pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 14 juin 2005 au 13 juin 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4242

concernant la nomination d'un (1) professeur à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le 13 juin 2005, au Pavillon Alexandre-Taché, 283, boul. Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

ATTENDU la fin de mandat du Michal Iglewski;

ATTENDU le règlement général 1 de l'Université du Québec: Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche ;

ATTENDU les articles 6.1 c) et 6.3 du Règlement de régie interne et l'article 4.2 du Règlement des procédures de désignation ou de nomination de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la convocation conjointe du corps professoral par le secrétaire général et le président du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la désignation faite par l'Assemblée du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 19 mai 2005 ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Denis Dubé,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER le professeur **Michal Iglewski**, membre de la Commission des études, à titre de professeur occupant un poste de direction d'enseignement ou de recherche, pour un deuxième mandat de deux (2) ans, soit du 21 mai 2005 au 20 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4243

concernant la nomination d'un étudiant au Conseil d'administration

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la démission de l'étudiante madame Marysa Gendron-Nadeau pour siéger au Conseil d'administration ;

ATTENDU l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec ;

ATTENDU l'article 4.1 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants ;

ATTENDU la nomination faite par l'Association générale des étudiants/tes de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Michel Parent,

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE de la nomination suivante au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais :

- **Elodie Bleyaert**, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 14 juin 2005 au 13 juin 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4244

concernant la nomination d'un étudiant au Comité exécutif

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la démission de madame Marysa Gendron-Nadeau ;

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec ;

ATTENDU les articles 4.1 d) et 5 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du Comité exécutif ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER, Elodie Bleyaert, membre étudiant au Comité exécutif, pour un premier mandat de deux ans, soit du 14 juin 2005 au 13 juin 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4245

concernant la nomination d'une (1) directrice intérimaire au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 1.5 du Règlement général 1 : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de la recherche ;

ATTENDU la résolution 286-CA-4152 du Conseil d'administration concernant l'adoption de la procédure d'élection des directeurs de département de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU que le mandat de monsieur Sylvain Coutu à titre de directeur du Département de psychoéducation et de psychologie prenait fin le 31 mai 2005;

ATTENDU que le Président d'élection n'a reçu aucune candidature dans les délais prévus ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau,

IL EST RÉSOLU

DE NOMMER madame **Diane Dubeau** à titre de directrice intérimaire du Département de psychoéducation et de psychologie pour la période débutant le 1^{er} juin 2005 et se terminant le 31 mai 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4246

concernant la nomination à la direction par intérim du
Module de l'informatique

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la fin du mandat de M. Kamel Adi à titre de directeur du Module de l'informatique en date du 31 mai 2005;

ATTENDU la lettre du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirmant la direction par intérim du Module de l'informatique ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur **Alain Charbonneau** à titre de directeur par intérim du Module de l'informatique et ce, pour la période débutant le 1er juin 2005 et se terminant au plus tard le 30 septembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4247

concernant la nomination à la direction par intérim du
Module de la psychoéducation

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la fin du mandat de Mme Line LeBlanc à titre de directrice du Module de la psychoéducation en date du 31 mai 2005 ;

ATTENDU la lettre du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirmant la direction par intérim du Module de la psychoéducation ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame **Geneviève Tardif** à titre de directrice par intérim du Module de la psychoéducation et ce, pour la période débutant le 1er juin 2005 et se terminant au plus tard le 30 septembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4248

concernant la nomination à la direction par intérim du Module de la psychologie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la fin du mandat de Mme Isabelle Green-Demers à titre de directrice du Module de la psychologie ;

ATTENDU la lettre du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirmant la direction par intérim du Module de la psychologie ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame **Geneviève Forest** à titre de directrice par intérim du Module de la psychologie et ce, pour la période débutant le 1er juin 2005 et se terminant au plus tard le 30 septembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4249

concernant la nomination d'une responsable du programme de doctorat en psychologie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU a lettre du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirmant la nomination de la responsable du programme de doctorat en psychologie ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame **Monique Séguin** à titre de responsable du programme de doctorat en psychologie et ce, pour une période débutant le 1er juin 2005 et se terminant au plus tard le 30 septembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 289-CA-4250

concernant la nomination d'un responsable du programme de doctorat en relations industrielles

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-neuvième réunion, tenue le lundi le 13 juin 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la fin du mandat de M. Renaud Paquet à titre de responsable du programme de doctorat en relations industrielles ;

ATTENDU la lettre du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirmant la nomination du responsable du programme de doctorat en relations industrielles ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur **Roland Foucher** à titre de responsable du programme de doctorat en relations industrielles et ce, pour une période débutant le 1er juin 2005 et se terminant au plus tard le 30 septembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général